
IMPLEMENTATION DU PÔLE D'EXPERTISE EN MATIERE DE PARTICIPATION : PROGRAMME OPERATIONNEL 2013

Rappel des principaux objectifs stratégiques

La méthode de travail approuvée par le CA du 8 février 2013 s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Documentation et benchlearning ;
Axe 2 : Analyse des cadres réglementaires et des pratiques en matière de participation au sein de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Axe 3 : Vérification de la satisfaction des citoyens et des usagers quant à leur participation aux projets urbains ;
A cet effet, les pratiques participatives (et leurs « retours citoyens ») doivent également servir à améliorer la connaissance du territoire (« renseignement territorial ») ;
Axe 4 : Constitution d'un « cadre de référence » ;
Axe 5 : La publication d'un cahier de l'ADT.

Le présent programme opérationnel vise la mise en œuvre des axes 1, 2, 3 et 4 dont les objectifs sont respectivement :

- Pour l'axe1 : Réunir et actualiser les informations nécessaires pour assurer la mission d'information et de conseil ;
Instaurer une démarche d'apprentissage des bonnes pratiques en matière de participation ;
Pour l'axe 2 : Offrir un bilan exhaustif des méthodes d'animation utilisées en Région bruxelloise dans les projets régionaux de grande envergure et offrir un cadre de référence indiquant les types d'animation participative et de leurs champs d'action ;
Pour l'axe 3 : Dresser un tableau des pratiques de participation citoyenne mises en place dans le cadre de l'aménagement du territoire en Région bruxelloise, et ce, à toutes les échelles urbaines ;
Proposer de nouveaux processus participatifs dans le cadre des grands projets urbains ;
Pour l'axe 4 : Proposer un « cadre de référence » ;
Constituer un comité de pilotage qui se réunira à chaque phase stratégique de la mise en œuvre du plan.

La méthode opérationnelle

La question principale de la mission est « *Quelles réponses concrètes pouvons-nous apporter aux questionnements et demandes des acteurs de terrain en créant un pôle d'expertise en matière de participation ?* ».

Les objectifs seront plus aisément atteints si les parties concernées sont fortement impliqués dès le début du processus de création du pôle.

Le présent programme opérationnel prend en considération les points de vue des acteurs (questionnements et demandes) pour concevoir un « cadre de référence » (construction de critères d'évaluation et de bonnes méthodes de participation) et le mettre en pratique (mise en œuvre du pôle). La réalisation de ce programme opérationnel permettra donc d'atteindre par différents étapes, les objectifs du programme de travail approuvé par le CA.

Le projet de conception partenariale du pôle

Il s'agit d'un projet de conception et de mise en œuvre partenariale du pôle de compétence qui permettra de concevoir progressivement le cadre de référence et de passer progressivement à la phase de sa mise en œuvre.

Ainsi l'Agence s'est engagée dans une démarche partenariale visant à mener conjointement :

- la collecte des informations (prévu dans les axes 1, 2 et 3) ;
- le repérage des acteurs clés ;
- des interviews auprès des acteurs publics concernant leurs expériences en matière de participation et leurs attentes par rapport au pôle de compétence ;
- la préparation de séminaires de travail avec les acteurs publics concernés en vue de :
 - définir les enjeux de participation qui nécessitent une intervention prioritaires du pôle ;
 - définir les services concrets qu'ils attendent du pôle ;
 - resserrer les liens entre acteurs concernés.

Un nom spécifique au projet sera trouvé pour mobiliser les partenaires vers un objectif commun (c'est-à-dire l'existence du pôle).

Le déroulement du programme

Le programme opérationnel se déroulera en trois grandes étapes.

1. L'ÉTAPE D'ANALYSE DESCRIPTIVE ET DE LANCEMENT DE LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

Il s'agit de combiner les différents travaux de collecte et d'analyse de la documentation avec le repérage des acteurs les plus opportuns, tant aux niveaux communal, régional, fédéral qu'international.

Analyse descriptive

Les différentes catégories de processus de participation seront prises en considération (de la séance d'informations aux processus de démocratie directe).

Cette étape rencontre donc les objectifs de axes 1 et 2 du programme de travail et partiellement des objectifs de l'axe 3

Inventaire et analyse des règles et pratiques

- **Constitution d'un répertoire bibliographique régulièrement mis à jour et disponible en ligne**, recensant les travaux de référence réalisés au sujet de la participation à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre, ainsi qu'à l'étranger. Ce répertoire constituera un outil de travail pour le cycle de séminaires et une base pour la mise en place de processus innovants.
- **Un état des lieux** : il s'agit d'assembler sur une ligne du temps l'évolution des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme à l'échelle de la Région bruxelloise, sous l'angle de la participation citoyenne : *de quelle manière les processus de participation citoyenne ont-ils été progressivement intégrés dans les politiques d'aménagement du territoire et de l'urbanisme ?*

Quatre « clés de lecture » seront utilisées pour répondre à cette question :

- la connaissance des acteurs institutionnels et de terrain ayant forgé la naissance de ces dispositifs ;
- la prise en considération des valeurs (les revendications) portées par les acteurs urbains pour créer les dispositifs de participation ;
- la compréhension des cadres légaux et réglementaires (bruxellois, flamand, wallon, fédéral, européen, international) dans lequel les dispositifs s'inscrivent ;
- la mise en évidence des dispositifs participatifs, leur évolution, leur réussite dans le contexte bruxellois de gouvernance, de planification stratégique et opérationnelle (articulation fonctionnelle et institutionnelle).

Ce travail de documentation sera présenté, dans un premier temps, sous forme d'un « schéma graphique ». Il servira ultérieurement lors du cycle de séminaires, pour être ensuite mis en ligne sous forme d'une « carte interactive » qui sera alimentée au fur et à mesure de la mission.

Listing des acteurs clés de la participation en Région de Bruxelles-Capitale

Quatre catégories d'acteurs sont visées :

- les représentants des administrations régionales et communales ;
- les bureaux d'études spécialisés dans l'animation citoyenne et les associations bruxelloises ;
- les acteurs politiques ;
- les académiciens.

La dynamique partenariale

Rencontres individuelles

Sur base du listing des acteurs, une série de rencontres individuelles sont programmées. Ces rencontres visent à connaître et analyser les différentes expériences de terrain et à évaluer les attentes des acteurs sur la mise en place d'un pôle de participation. Pour ce faire, l'ADT prévoit de poser une série des questions portant sur 8 thèmes :

I. Thèmes généraux

1. **Les avantages et les éventuelles difficultés de la participation dans les projets urbains : quels sont, dans votre secteur d'activités, les avantages de la participation ? Quelles sont les éventuelles difficultés ?**
2. **La définition de la participation et ses objectifs :** la définition de la participation et ses objectifs est une étape importante dans tout processus de participation. Pourtant, il existe une difficulté à la définir au préalable. Les questions visées dans cette partie sont : *dans le cadre de votre expérience, avez-vous défini la participation et ses objectifs ? Si oui, de quelle manière ? Comment la classifieriez-vous (l'information, la consultation, la concertation, la coproduction, la cogestion,...) ? Sinon, pourquoi ?*
3. **La définition de l'objet de la participation :** la définition de l'objet de la participation permet de cadrer les sujets sur lesquels le public-cible est appelé à participer : *quel est l'objet de la participation dans votre secteur ? Comment a-t-il été défini ?*

II. Thèmes spécifiques

1. **La relation des acteurs dans le processus participatif :** dans cette partie, les acteurs sont questionnés sur la relation entre les parties prenantes aux processus participatifs : *dans votre secteur d'activités et/ou en suivant votre expérience, qui sont les acteurs qui participent aux processus participatifs (citoyens, secteur privé, secteur public, associations,...) ? Y a-t-il un encadrement du rôle de chacune de ces parties ? Si oui, comment cet encadrement est-il organisé ? Sinon, pourquoi ?*
2. **Les méthodes d'animation :** différentes méthodes d'animation peuvent être employées dans un processus participatif. Ici on vise à évaluer, d'une part, le ressenti des acteurs par rapport aux méthodes employées et, d'autre part, la manière dont les objectifs généraux du projet sont appréhendés par le public-cible et permette de dépasser les intérêts individuels : *comment faire participer l'ensemble du public intéressé par le sujet et/ou le projet ? Les méthodes participatives employées dans votre secteur d'activités (forum, balades urbaines,...) sont-elles pour vous pertinentes ? Préfériez-vous d'autres formes de participation ? Si oui pourquoi ? A quel moment les citoyens sont-ils appelés à participer ? Quels sont les résultats de vos processus de participation ?*
3. **L'information :** l'information joue un rôle essentiel dans tout processus de participation. Garantir l'information au public-cible de manière simple et directe n'est pas toujours un objectif facilement atteignable. Dans cette partie, les acteurs sont invités à s'exprimer sur la qualité de l'information

reçue (respect des délais, accès à l'information, les outils de communication, dont les outils web, le vocabulaire utilisé,...).

4. **Le choix du public-cible** : *prévoyez-vous une méthode pour la sélection du public-cible appelé à participer ? Si oui, de quelle manière ce public est-il sélectionné (grille socio-économique, tirage au sort, autres) ?*
5. **Le retour des avis du public-cible** : dans cette partie, les questions visent à évaluer si les attentes du public-cible ont été respectées et si le processus a prévu une méthode pour communiquer aux participants la prise en considération de leurs suggestions : *le retour des avis récoltés pendant le processus participatif est-il garanti ? Si oui, comment ? Sinon, pourquoi ?*

Le résultat de ces rencontres servira notamment de base pour la programmation des séminaires.

Les séminaires

Objectifs des séminaires

1. Permettre aux acteurs d'échanger leurs opinions sur les défis de la participation de demain en Région bruxelloise à partir de leurs différentes expériences ;
2. Tisser les liens nécessaires avec ceux qui constitueront le noyau d'experts de la participation au sein du pôle d'expertise ;
3. Cerner les services que le pôle peut apporter aux acteurs bruxellois.

Publics cibles

- Les représentants des administrations régionales et communales ;
- Les bureaux d'études spécialisés dans l'animation citoyenne et les associations bruxelloises ;
- Les acteurs politiques ;
- Les académiciens.

Les thèmes des séminaires

Comme indiqué ci-dessus, l'Agence proposera une série des thèmes à partir des demandes des acteurs pressentis. Ces thèmes seront notamment abordés au prisme des critères de :

- la bonne gouvernance
- la bonne gestion administrative ;
- la bonne gestion participative ;
- du droit d'initiative des acteurs civils.

Organisation de séminaires

Les séminaires seront organisés entre les mois de septembre et d'octobre 2013. Ils se clôtureront avec une plénière finale.

Les séminaires seront informatifs, formatifs et lieu d'échange, afin de permettre de formuler des recommandations les plus opérationnelles possibles pour le déploiement du pôle d'expertise.

Les résultats des recherches et des rencontres avec les acteurs bruxellois seront transcrives dans un Cahier de l'ADT.

2. L'ETAPE DE CONCEPTUALISATION D'UN CADRE DE REFERENCE

Le « cadre de référence » sera défini par une série de « critères de référence ». Ces derniers vont permettre d'évaluer les aspects essentiels pour que les processus participatifs soient des réussites (démarche de qualité). Ils résulteront de l'analyse des règles et pratiques, ainsi que des rencontres individuelles.

Pour mener à bien le cycle de séminaires et favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, l'Agence proposera aux participants un projet de cadre de référence. Il constituera la base pour définir des indicateurs spécifiques et contextuels.

Après les conclusions des séminaires, les « critères de référence » seront insérés dans le « cadre de référence » permettant de suivre l'évolution (progrès) en matière de participation en Région de Bruxelles-Capitale et d'orienter les stratégies du pôle de compétence. Il sera présenté au CA avant sa mise en application.

Cette étape rencontre donc les objectifs de l'axe 4 du programme de travail.

3. L'ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE DU PÔLE D'EXPERTISE

Le pôle vise à offrir des services aux acteurs concernés, reposant sur une série d'outils concrets et accessibles. Il s'agira de :

- définir précisément (et notamment lors des étapes 1 et 2) les services attendus par les acteurs pour faciliter la participation en Région bruxelloise, en particulier dans le cadre de grands projets urbains (spécificité du pôle) ;
- créer et développer en partenariat avec les acteurs impliqués de nouveaux services pour améliorer la participation et pour élaborer des nouveaux dispositifs et/ou outils innovants de participation (à réaliser en 1014).

Concrètement, l'opérationnalisation du pôle peut reposer sur les services et outils suivants :

Services	Outils
Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du noyau d'acteurs identifiés dans l'étape 1 (lancement de la dynamique avec les acteurs) ; - Organisation de rencontres régulières entre ces acteurs ; - Constitution d'un répertoire public d'acteurs (belges, internationaux,...).
Information	Mise en place d'une plate-forme de documentation permettant la diffusion rapide et claire des informations en matière de participation (procédures réglementaires, méthodologies, répertoire bibliographique et des acteurs,...).
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de fiches méthodologiques générales accessibles au public ; - Organisation de séminaires visant à former des « experts en participation » actifs sur le terrain, au sein de leurs bureaux/institutions (public visé : architectes, urbanistes, agents immobiliers, fonctionnaires,...).
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études ciblées sur des thématiques souhaitées par l'ensemble des acteurs ; - Mettre en place un réseau de connaissance de différents processus de participation ; - Constituer un répertoire bibliographique et exemplatif (veille) régulièrement mis à jour (assure une visibilité des processus) ;
Animation/Mise en place et suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des processus de participation dans les grands projets dont s'occupe l'ADT ; - Offrir une expertise personnalisée dans le cadre de projets spécifiques ; - Assurer le suivi de l'évolution des pratiques participatives et la mise en place de processus innovants au niveau belge et international ; - Constituer une méthode d'évaluation objectivée et standardisée des pratiques participatives.
Promotion des meilleurs projets de participation dans l'urbanisme opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un concours public visant à donner un label de qualité à une bonne gestion participative d'un projet urbain.

Travaux réservés pour le planning de 2014

Après avoir franchi ces trois étapes, il sera possible de mettre en œuvre les objectifs des axes 3 et 5 :

- la vérification de la satisfaction des citoyens et des usagers quant à leur participation aux projets urbains et de la possibilité que les pratiques participatives servent à améliorer la connaissance du territoire ;
- l'édition du Cahier de l'ADT

Les propositions de création des processus innovants de participation, ainsi que leur concrétisation, seront abordées en 2014.